

Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

Présentation des activités du Club social des experts-comptables

Présentation du Club social des experts-comptables

Le Club social des experts-comptables rassemble des experts-comptables qui sont motivés pour participer à des actions dans le domaine social. Créé en 1996, à l'initiative de René RICOL et de Régis de BREBISSON, le Club social comptait, fin 2018, **2 164 membres**.

POURQUOI UN CLUB SOCIAL ?

Le Club social a pour objet :

- L'étude et la connaissance des relations du travail et de la protection sociale sous leurs différents aspects ;
- La promotion de la profession d'expert-comptable dans le domaine social ;
- L'information et le perfectionnement des membres du Club social ;
- La participation aux débats relatifs à l'amélioration de la législation.

Le Club social se veut un lieu d'échanges entre confrères qui se trouvent parfois isolés dans le cadre de leur exercice professionnel et qui veulent développer leur expertise en matière sociale.

GOUVERNANCE DU CLUB SOCIAL

Le Club social est Présidé par Patrick BORDAS et dirigé par un Conseil d'administration composé de dix membres, dont six sont de droit et quatre sont élus. La durée des mandats est de quatre ans.

Le Conseil d'administration est accompagné d'un collège scientifique composé de personnes qualifiées pour leur compétence ou leur rôle dans le domaine social. Il est sollicité pour donner son avis sur les travaux du Club social et participer éventuellement à l'animation de conférences.

MEMBRES DU CLUB SOCIAL

Le Club social se compose de :

- Membres adhérents qui sont soit :
 - Des personnes physiques :
 - Inscrites au Tableau de l'ordre des experts-comptables ;
 - Ou titulaires du diplôme d'expertise comptable ;
 - Ou, à défaut, admises sur délibération du Conseil d'administration.
 - Des personnes morales inscrites au Tableau de l'ordre des experts-comptables, celles-ci sont tenues de désigner un représentant permanent.
- Membres d'honneur.

Les membres adhérents versent une cotisation annuelle.

STRUCTURES DU CLUB SOCIAL

Le Club social exerce ses activités sur le plan national. Il est divisé en sections régionales.

RESSOURCES DU CLUB SOCIAL

Les ressources du Club social comprennent :

- Le montant des cotisations de ses membres fixé annuellement ;
- La subvention annuelle des partenaires.

POURQUOI ADHERER AU CLUB SOCIAL ?

En adhérant au Club social, le membre bénéficie des avantages suivants :

- Assister gratuitement à des conférences et webinaires sur des thèmes sociaux et d'actualité
- Recevoir la lettre mensuelle sur l'actualité sociale et la vie du Club social
- Accéder aux écrits d'Infodoc-experts : actualités, fiches client, questions/réponses, synthèses, diaporamas (<http://www.infodoc-experts.com>)
- Bénéficier d'outils pour développer les missions sociales du cabinet
- Bénéficier d'un tarif préférentiel à la journée annuelle du Club social.

COMMENT ADHERER AU CLUB SOCIAL ?

L'adhésion se fait en ligne à partir de la Boutique d'Experts-Comptables Services :

www.boutique-experts-comptables.com/club-social.

Depuis 2018, deux offres d'adhésion cohabitent en fonction de trois profils :

- L'adhésion au Club **social** et l'adhésion couplées aux Clubs **social et fiscal** ;
- L'adhésion plein tarif, l'adhésion pour les experts-comptables inscrits à l'ordre depuis moins de cinq ans et l'adhésion pour les stagiaires et mémorialistes.

	Tarifs 2018			
	France métropolitaine		Outre-Mer	
	1 club	2 clubs	1 club	2 clubs
Plein tarif	264 € TTC 220 € HT	480 € TTC 400 € HT	167,09 € TTC 154 € HT	303,80 € TTC 280 € HT
Inscrits à l'Ordre depuis moins de 5 ans / CJEC	132 € TTC 110 € HT	240 € TTC 200 € HT	83,55 € TTC 77 € HT	151,90 € TTC 140 € HT
Stagiaires / mémorialistes / ANECS	24 € TTC 20 € HT	48 € TTC 40 € HT	15,19 € TTC 14 € HT	30,38 € TTC 28 € HT

VIE EN REGION

Les Délégués régionaux assurent la promotion des activités du Club en région et organisent les conférences régionales.

Les actions du Club social

Conférences en région

La liste des conférences figure sur un catalogue mis à jour chaque année par le Club social et les partenaires, sélectionnant des thèmes d'actualité et/ou des sujets de fond.

Journée annuelle du Club social

Une fois par an, une grande manifestation est organisée à Paris, avec des conférences sur des thématiques d'actualité et des problématiques liées au cabinet. Les partenaires sont présents à cette manifestation.

Newsletter mensuelle « La lettre du Club social »

Publication mensuelle, "La lettre du Club social" est une lettre dématérialisée d'informations sociales alimentée par le Club social et les partenaires.

Site internet www.infosocial.experts-comptables.com

Site social de la profession comptable, commun au Club social et à la Commission des missions sociales du CSOEC, mis à jour quotidiennement :

- Mise à disposition d'outils du Club social ;
- Écrits d'Infodoc-experts en social, pour les membres du Club social (accès au site d'Infodoc-experts) : actualité sociale, lettres d'information client, fiches expert, questions sociales, notes de synthèse, diaporamas ;
- Etc.

Outils

Le Club social élabore des outils pour aider les professionnels à développer de nouvelles missions sociales dans les entreprises, pour sécuriser les missions sociales...

Rayonnement de la profession en matière sociale

Le Club social permet de développer la reconnaissance de la profession en matière sociale. Certains de ses membres sont administrateurs de l'Urssaf ou juges dans les Conseils des Prud'hommes.

Les préoccupations et suggestions des adhérents du Club social, transmises aux délégués régionaux, alimentent les actions de la Commission des missions sociales du CSOEC pour ses actions vers les pouvoirs publics.

Relations avec les régions

Grâce à la présence de délégués régionaux du Club social, son activité est décentralisée et proche des experts-comptables. Ils choisissent et organisent des conférences dans leur région (au moins 4 par an dans chaque région).

Enquêtes ponctuelles.

Le bilan des activités 2018

Six partenaires officiels

- | | |
|---|----------------------------|
| - AG2R La Mondiale | - CM-CIC Epargne Salariale |
| - Generali La France Assurances Conseil | - Groupe VYV |
| - Klesia | - Pro BTP. |

Deux partenaires institutionnels :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| - Sécurité Sociale Indépendants | - Acoss. |
|---------------------------------|----------|

Un partenaire éditorial

- Editions Législatives.

2 164 adhérents au 31 décembre 2018.

Les 196 conférences organisées en 2018

- 110 conférences partenaires ayant accueilli 3 809 participants
 - 86 conférences Club social ayant rassemblé 3 879 participants.
- Soit un total de **7 688 participants** auxquels il faut ajouter les **593** la journée annuelle du Club social.

Les supports de communication du Club social

- Le site internet « Info Social » (<http://infosocial.experts-comptables.com/>)
- La lettre mensuelle « Social Expert », dématérialisée
- Des publications ponctuelles dans les revues de la profession SIC et RFC.

Les outils du Club social offerts aux adhérents

- Rendez-vous annuel du social
- Dossier social / dossier annuel et permanent
- Mise en place du CSE
- Négociation dans les TPE
- Obligations sociales à respecter dès la 1ère embauche
- Contrat de travail
- Règlement intérieur et charte informatique.